



INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION REGIONALE AFRIQUE DE L'OUEST-SAHEL

01 BP 1756 - OUAGADOUGOU

(BURKINA FASO)

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE ROLE
DE LA FEMME DANS UNE AFRIQUE DU SUD
NON RACIALE DEMOCRATIQUE ET EGALITAIRE

DAKAR 2-3/04/91

COMMUNICATION PORTANT SUR LA STRATEGIE
D'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT



INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION REGIONALE AFRIQUE DE L'OUEST-SAHEL

01 BP 1756 - OUAGADOUGOU

(BURKINA FASO)

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE ROLE
DE LA FEMME DANS UNE AFRIQUE DU SUD
NON RACIALE DEMOCRATIQUE ET EGALITAIRE

DAKAR 2-3/04/91

COMMUNICATION PORTANT SUR LA STRATEGIE
D'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

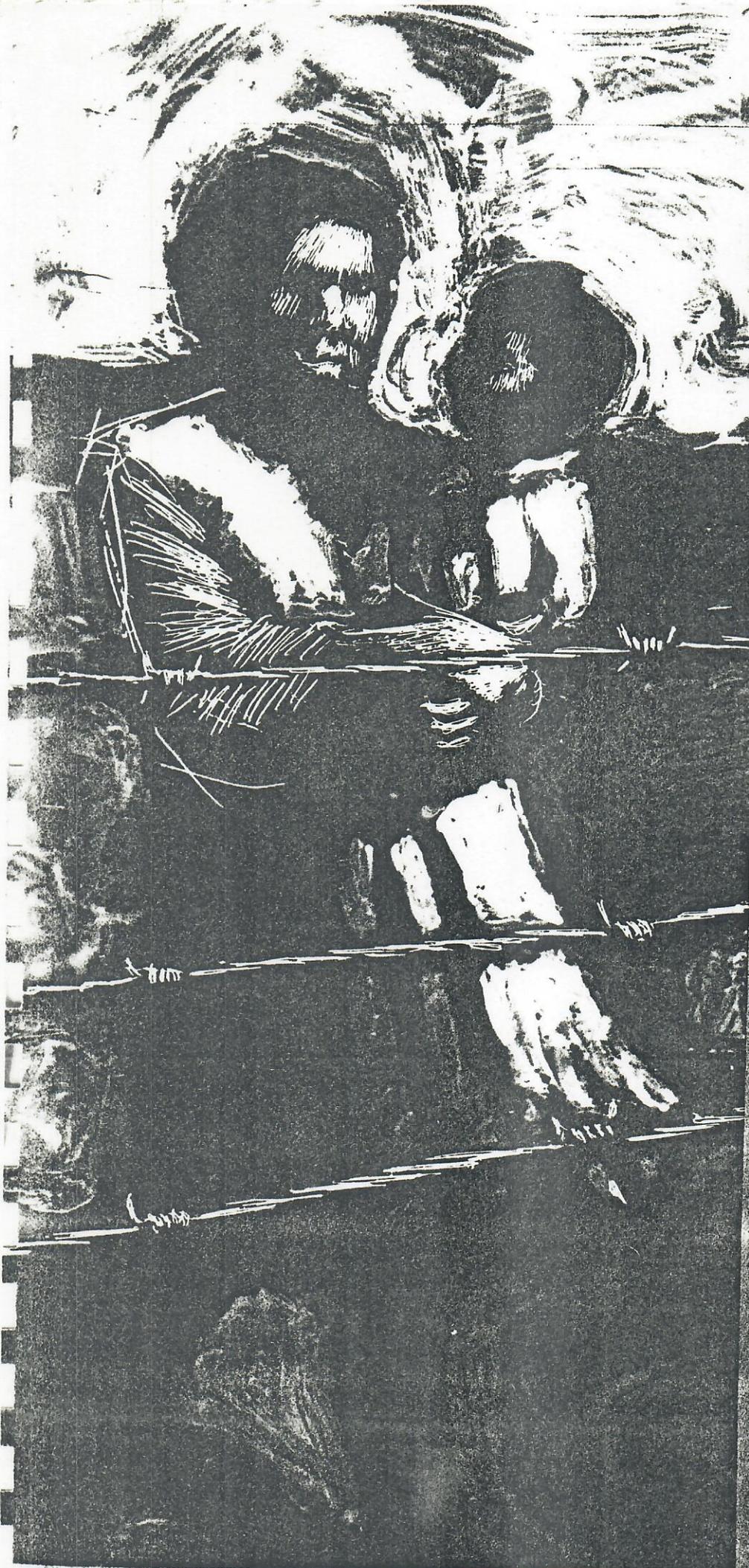
INTRODUCTION

En demandant à l'I.P.D./AOS une communication dans le cadre du **Colloque, International sur le rôle de la femme dans une Afrique du Sud, non raciale, démocratique et égalitaire**, Madame le Ministre Délégué Chargée de la Condition de la Femme et de l'Enfant, au delà du message, nous a interpellé au plan de notre perception d'un problème d'actualité, celui de la **stratégie d'intégration de la femme au développement.**

Il est de plus en plus admis que le développement ne peut s'opérer sans qu'en même temps, il soit pris en compte, d'une manière appropriée, les problèmes et les besoins des femmes dans le processus de planification. Or pour le moment, on se contente de faire une mention globale des femmes, sans des propositions précises ou des mécanismes et procédures susceptibles d'apporter de réelles améliorations aux situations constatées.

Il est vrai qu'à la suite de l'adoption des stratégies prospectives d'Arusha en octobre 1985 et celle de Nairobi en juillet 1985, des axes stratégiques se sont dégagées proposant des approches, des méthodologies et des plans d'actions en vue d'une meilleure intégration de la femme au développement. Bien plus, l'UNIFEM, à travers ses activités s'attache à développer avec ses partenaires que sont les gouvernements, les bailleurs de fonds et les femmes, des actions en vue d'atteindre les objectifs liés à une meilleure prise en compte de la composante femme dans le développement.

Nous commencerons notre propos par une brève présentation de la situation de la femme en Afrique.



**QU'EST-CE QUE
L'APARTHEID ?**

SITUATION GENERALE DE LA FEMME AFRICAINE

Une brève analyse de la situation de la **femme africaine**, permet d'aboutir aux constatations suivantes :

- Un déséquilibre sex-ratio en faveur des femmes qui représentent plus de 50 % de la population globale en Afrique. D'un pays à l'autre, les conditions de vie varient seulement à quelques degrés près, à l'intérieur de chacun des deux milieux que sont la ville et la campagne, selon que la femme est mariée, célibataire ou veuve.
- Un taux de scolarisation très bas notamment par rapport à celui des hommes ;
- L'insuffisance des soins de santé primaire ;
- Un taux de mortalité maternelle et infantile très élevé ;
- Un statut juridico-social toujours inférieur à celui de l'homme et caractérisé par des pratiques rétrogrades comme l'excision, le mariage forcé, des dots exorbitantes avec des retombées socio-économiques néfastes.
- Des difficultés pour accéder à la terre ou aux crédits.
- etc...

Aujourd'hui, face à la crise et à ses conséquences les conditions de vie de la femme se trouvent affectées davantage et bien que les femmes produisent plus de 60 % du P.I.B. de la plupart de leurs pays respectifs, on ne semble pas en faire judicieusement cas et à ce sujet, on relève l'inexistence quasi-totale de statistiques ou d'indicateurs portant sur leurs activités.

SITUATION GENERALE DE LA FEMME NOIRE SUD AFRICAINE

La femme noire sud africaine, outre les aspects de caractérisation soulignés ci-dessus qu'elle partage avec toutes les autres femmes africaines, vit une situation constellée de violences, symboles des manifestations d'un système odieux et infâme : **l'apartheid**.

Les femmes noires sud africaines en tant que mères d'enfants, martyrs et épouses d'hommes victimes d'exactions ignobles, sont constamment sujettes à des meurtrissures.

La plupart des **droits** dont elles jouissaient dans la société africaine pré-coloniale ont été **confisqués** : droit au travail ; droit à une vie familiale normale, droit d'avoir une opinion, droit de propriété, etc.. **La famille disloquée** et soumise à des contingences capricieuses en vertu de lois rétrogrades tels que le système de "**Bantoustan**" et la **ségrégation** qui sévit notamment dans les centres urbains, faisant éclater la cellule familiale.

La déclaration de Nelson MANDELA, les 11, 12 et 13 février 1990 après sa libération est édifiante sur **l'oppression que la femme noire subit en Afrique du Sud** ; et il convient de citer l'hommage qu'il a rendu aux mères, aux épouses et aux soeurs de sa nation : "Vous êtes la **pièce angulaire** de notre **lutte**. C'est vous qui avez souffert de l'apartheid plus que nul autre" (1) disait-il à leur sujet.

Il faut qu'on cesse de les considérer comme, je cite, "**des éléments improductifs relégués dans les bantoustans**, avec pour tâche la **reproduction de la main-d'oeuvre**" fin de citation.

Il faut qu'on cesse de les étouffer dans un milieu fait de pollution et de misère, de dépravations et d'abjections, d'infamie, d'horreurs, d'avilissement et de répugnance telles qu'en constituent les **réserves**, véritables **camps de concentration**.

(1) Déclaration faite par Nelson Mandela les 11, 12, 13 février 1990 après sa libération. Centre des Nations Unies contre l'apartheid. P.3.

Hilda Bernstein l'a si bien dit, les manifestations de l'apartheid au plan social, je cite "C'est l'histoire tragique de **milliers de jeunes femmes** noires devenues **veuves** avant d'avoir atteint la trentaine ; de jeunes femmes **mariées** qui n'ont **jamais été mères** ; de jeunes femmes dont la vie n'a été qu'un long chemin de douleur, une **vie passée à enterrer un bébé après l'autre** et, finalement le mari ou plus exactement cet amant qu'elles n'ont jamais vraiment connu comme mari et père." fin de citation.

Que dire de cette femme de Soweto qui pendant deux années a vécu dans une voiture abandonnée avec six enfants et, plus est, devait payer chaque mois un loyer équivalent au quart de son salaire.

Que dire de cette mère de famille, forcée de partir de sa maison, se vit je cite "répondre que les blancs ne lui demandaient pas quel prix elle voulait pour la maison, mais qu'ils (les blancs) se contentaient de lui dire combien ils (les blancs) voulaient lui en donner. Il n'y avait rien qu'elle pût faire, sinon additionner ses pertes". Et le récit continue : ". Comme notre maison était neuve, elle ne fut pas démolie. Ils sont venus et ont fait du très bon travail. Ils ont pris tous les matériaux pendant que nous restions là à les regarder. Comme maman refusait de se rendre à Mdantsane qui est l'endroit où nous devons être déplacés, nous dûmes aller ailleurs. C'était une maison d'une pièce, alors que nous venions d'une maison qui en comptait huit. Ne me demandez pas ce qui est arrivé ni comment nous avons fait, tout ce que je sais c'est que ma soeur et ses enfants sont venus vivre avec nous. Cette maison n'avait donc qu'une pièce. C'était une maison puisque nous y dormions mais en réalité ce n'était même pas une boîte d'allumettes. Le sol n'était pas recouvert et l'herbe y poussait lorsque nous avons emménagé. C'était tout simplement de la terre. Pas d'eau courante. Nous avons dû empiler nos affaires dans cette cabane en tôle et commencer à en faire une maison. Nous nous sommes beaucoup disputés cette nuit-là, mais sans évoquer la situation où nous nous trouvions, n'osant pas en parler car nous savions que cela ne pouvait pas bien se terminer".

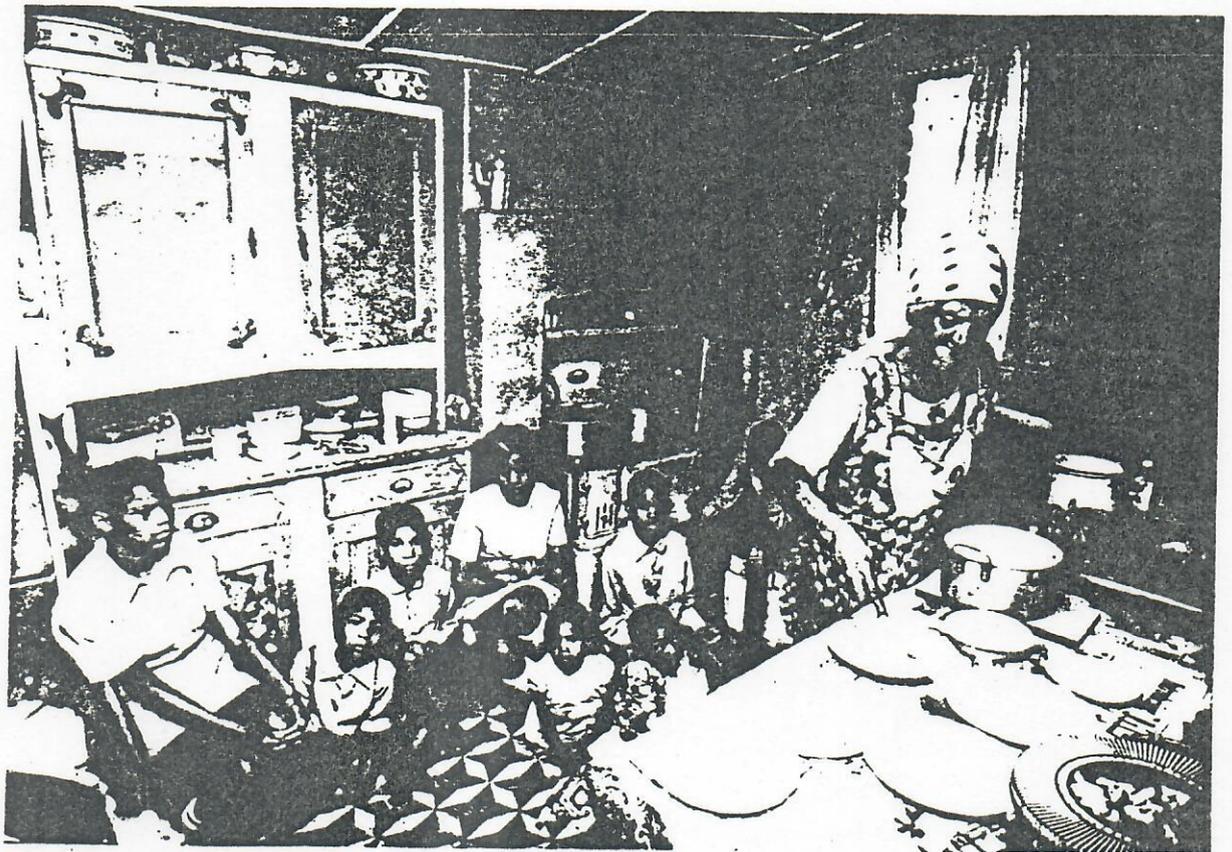
FICHE ANALYTIQUE SUR L'AFRIQUE DU SUD

Superficie : 1 224 466 kilomètres carrés

Population (juin 1987) :

Total :	32 millions
Africains :	23 millions
Blancs :	4 911 000
Métis :	3 069 000
Asiatiques :	913 000

L'habitation typique de l'Africain est ce qu'on appelle la "boîte d'allumettes"; il s'agit de maisons de quatre pièces, avec cabinet d'aisance à l'extérieur, toit d'amiante et murs de briques ou de blocs de ciment. La plupart de ces maisons n'ont pas l'électricité. Dans les *homelands* et dans les ghettos urbains, il arrive souvent que pas moins de 10 personnes vivent dans ces maisons. Dans certaines villes, on trouve des dortoirs ou des foyers destinés aux travailleurs noirs qui ont émigré des *homelands*. On ne leur permet pas de quitter les cités-dortoirs car ils empièteraient alors sur les "zones blanches".



Santé (chiffres de 1985) :

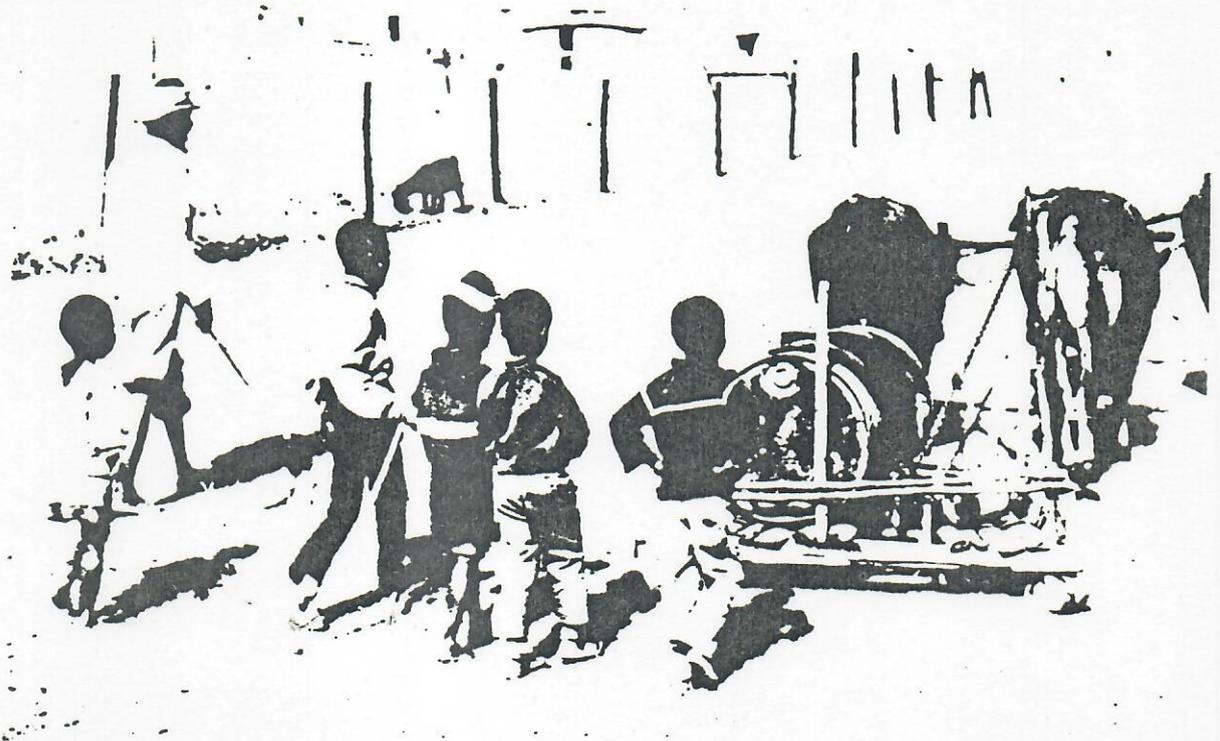
Taux de mortalité infantile pour 1 000 habitants :

Blancs : 9,3

Asiatiques : 16,1

Métis : 40,7

Africains : 80



Education (chiffres de 1987/1988) :

Dépenses consacrées à l'éducation par habitant

Blancs : R 2 508,00

Asiatiques : R 1 904,20

Métis : R 1 021,41

Africains : R 476,95

Rapport professeurs/élèves (1987) :

Blancs : 1/16

Asiatiques : 1/21

Métis : 1/25

Africains : 1/41

Après ces présentations brèves, nous allons maintenant aborder le chapitre relatif à la stratégie d'intégration de la femme au développement.

STRATEGIE D'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

Analyse du contexte africain de la planification du développement

Selon Pierre Jacquemot, "Le constat majeur est que l'Afrique connaît une situation en dégradation continue depuis plus d'une décennie marquée notamment par la baisse des revenus des populations dans presque tous les pays alors que le taux de consommation s'accroît très fortement. Cette situation de crise est aggravée par les interventions des organisations de régulation multilatérales dans la gestion économique des Etats" (1), ce que le même auteur qualifie de **"remise en cause pernicieuse du principe de l'autonomie nationale dans la mise en oeuvre des priorités du développement des Etats"**.

Or, on ne peut pas dissocier le projet d'une meilleure intégration de la femme dans le développement, du contexte dans lequel vont s'opérer les changements visés. Et comme l'avance Jacquemot, si cet **"espace économique est sans cesse remis en cause par des chocs ératiques"**, la maîtrise des moyens de réalisation des politiques préconisées ne pourra pas être faite par les Etats et les agents du développement. On sait déjà que l'une des limites les plus importantes dans l'exécution de ces politiques est l'insuffisance des moyens financiers propres qui affectent la plupart des Etats et que les capitaux extérieurs ne privilégient par les projets sociaux.

(1) Pierre Jacquemot : Crise et renouveau de la planification.

"La matrice structurale" de l'économie telle qu'elle existe actuellement et telle qu'elle se renforce, d'une part par la technologie développée depuis l'extérieur et d'autre part par les systèmes de coopération, demande à être revue si on veut réellement apporter des changements à la condition de la femme. Les types de décisions que cela appelle constituent des préalables au projet d'une meilleure intégration de la femme au développement. Cela permettrait alors aux Etats Africains de procéder aux orientations politiques nécessaires, mais surtout d'arriver à une maîtrise suffisante de leur économie nationale pour être en mesure de l'orienter.

La problématique de l'intégration de la femme africaine au développement pose la question double, celle du **quoi** et du **comment** de la stratégie à adopter. La réponse à cette question se définit en termes **d'actions planifiées** et de **démarches opérationnelles** et suppose un ensemble de **préalables** dont le principal est **l'éradication de toutes les formes de discrimination dont la femme est victime.**

La perception que nous avons de la **stratégie** à mettre en oeuvre, **s'articule autour des deux aspects** que sont, d'une part la **situation de la femme** noire africaine en général ainsi que celle particulière de la femme sud africaine et d'autre part les **similitudes** et le **parallélisme** entre le **combat** que celle-ci poursuit **pour une Afrique du Sud non raciale, démocratique et égalitaire** et celui de toutes les femmes en Afrique pour leur libération totale et **l'amélioration de leurs conditions de vie.**

Le combat devenu historique que les femmes mènent aux niveaux panafricain, régional et national, revêt des intensités variables selon la situation géo-politique et socio-économique des contextes qui en sont le théâtre. Celui des femmes noires sud-africaines, spécifiquement caractérisé par le racisme et la violence, allie à la fois les deux enjeux, celui premier de la justice et de l'équité morale et celui de leur meilleure intégration au développement du pays.

L'opérationnalité du combat, parce que somme toute ce qui est visé est la démocratie en tant que **vertu universelle**, exige pour son succès, la nécessité de **coordonner les actions développées en Afrique du Sud et celles au niveau du reste du continent et à l'échelon de chaque pays pris individuellement**. Nécessité aussi d'**intégrer le combat de la femme pour sa libération et celui pour mieux la faire participer au processus de développement économique et social**.

Ces deux nécessités invitent à la **concertation entre les partenaires associés** à et des **formes d'alliance** qui justifient pleinement des rencontres comme celle qu'aujourd'hui, ce colloque aura permis. En effet ce colloque offre l'opportunité d'appréhender à un haut niveau les deux facettes précitées du problème et doit, sans équivoque possible, constituer un pas significatif et utile dans la progression vers le triomphe final.

Sans rentrer dans le détail propre à chacune de ces facettes, détail relatif aux modes d'expression, à l'intensité, à la dynamique qui les caractérisent, ainsi qu'au fondement qui est à la base de leur envergure et de leurs manifestations, on peut retenir en termes de similitudes, que la **femme est au coeur de ces combats**, que la **finalité** reste la **même** et que la **condition** faite à la **femme découle de la perception qu'on a d'elle et de l'attitude qu'on adopte vis à vis d'elle**.

Madeleine Grawitz (1) traitant du concept de **status** appliqué à la psychologie sociale le définit comme "désignant la situation initiale de l'individu telle qu'elle est fixée par la culture. Il est le résultat de conditions sociales et géographiques sur lesquelles il n'y a pas de prise". Selon Linton, il est l'"**ensemble des droits et des devoirs d'un individu**. Comme tel, il **détermine le rôle qui lui incombe, la fonction sociale** qui lui est dévolue". M. Grawitz insiste sur le fait que cette conception souligne l'aspect fonctionnel et normatif du status. Linton distingue entre

(1) Précis Dalloz, Méthodes des Sciences Sociales, 4e Ed. Dalloz 1979.

les **status imposés** à savoir la "**situation que l'individu trouve en naissant** (sexe, caste, etc..) et les **status acquis** dépendant du moins partiellement de l'initiative des individus **tels que la profession et le choix des groupes sociaux** etc.

Parlant du **rôle**, M. GRAWITZ dit qu'"il est constitué par l'**ensemble des conduites et attitudes considérées comme normales par la société**, ce qu'elle attend d'un sujet possédant tel ou tel status, défini par l'âge, le sexe, la situation professionnelle, familiale, politique. **C'est** en quelque sorte l'**aspect actif, dynamique du status**".

Toujours selon le même auteur, "**l'attitude** implique un état dans lequel l'individu est prêt à répondre d'une certaine manière à une certaine stimulation. L'attitude comme l'opinion ne relève pas seulement d'un processus d'intégration personnelle, mais aussi de prise en considération de l'opinion des autres. L'attitude remplit la fonction d'intégration et d'ajustement. Elle est à la fois cognitive et affective." Ainsi "Celui qui a une attitude hostile envers les chats renversera la chaise sur laquelle, il le trouvera installé." L'attitude ne constitue pas une réaction isolée mais un type de réaction qui se déclenchera dans un certain nombre d'occasions semblables... Elle **se traduit par des comportements et un pôle de caractérisation ou prise de position vis à vis de l'objet**". Avoir une attitude vis à vis de quelque chose, **c'est donner un sens à ce quelque chose, le percevoir plus ou moins hostile ou sympathique**. L'attitude n'est pas innée, elle est construite à partir de la perception de l'objet en cause. Cette perception peut être mentale" : par exemple : **attitude d'hostilité vis à vis de la race noire**".

Parce qu'elle est **constante et évolutive**, l'**attitude** peut être **changée, modifiée** en agissant sur les facteurs qui l'influencent. Dans le **cas** de la situation de la **femme noire** en Afrique du Sud et d'une façon générale, **ces changements doivent s'opérer de manière radicale et définitive**. C'est au prix de ces changements que sera favorisée une meilleure intégration des femmes au développement. En s'appuyant sur le principe que "Le comportement des individus est dicté par l'idée que les autres se font d'eux, la façon dont eux-mêmes la perçoivent et ce qu'ils croient que l'on attend d'eux",

les femmes, dans le contexte spécifique de l'Afrique du Sud, comme dans celui panafricain plus général, **luttent pour l'instauration de comportements qui traduisent l'égalité, qui marquent le respect, et attestent la valeur de la femme parce que fondés sur la démocratie.** Cette lutte est appuyée par plusieurs théories féministes, qui même si elles présentent des différences selon l'idéologie de référence, se réclament de la même finalité.

Ces théories ont engendré différentes doctrines baptisées : **féminisme libéral**, celui-là qui, je cite, "fonde sa revendication sur l'égalité des chances et des droits et sur la reconnaissance de la pleine raison féminine comme critère de traitement égalitaire." ; **féminisme marxiste** classique qui, je cite, "rejette la notion d'un fondement biologique des différences entre les sexes... et qui déplace le champ de l'individu vers les structures d'oppression que représentent l'Etat, la famille et la classe" ; **féminisme socialiste** qui, je cite, "allie la méthode rigoureuse du matérialisme historique de Marx et Engels à la conception des féminismes radicaux selon laquelle ce qui est personnel est aussi politique et l'oppression féminine déborde la délimitation des classes".

La stratégie d'intégration de la femme africaine au développement, comme nous l'avons déjà dit, emprunte au plan de son opérationnalité, une **dynamique interactive entre deux dimensions**, l'une est relative à la **réflexion sur le processus d'intégration** en tant que tel et l'autre concerne **la mise en oeuvre des solutions retenues**. La réflexion devra, quant à elle, aboutir à la mise en place de **plans d'intervention** regroupant les programmes et actions sélectionnés en vue de faire aboutir les objectifs qui se rattachent à la finalité de la lutte à mener. La démarche opérationnelle sera concrétisée par les **approches** et les **méthodes** adoptées **dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation** des programmes et **des actions retenues**. A ce sujet, il convient d'insister, aux moments de la conception des plans d'action et de la démarche opérationnelle, sur **l'attention particulière à accorder à l'établissement**

d'un dialogue entre les partenaires que sont d'une part les femmes et, d'autre part les planificateurs du développement, les décideurs et les partenaires financiers. Il en est de même en ce qui concerne les objectifs afférents :

- à l'accroissement de la capacité des femmes de maîtriser les techniques et les compétences leur permettant de jouer le rôle de négociateur auprès de leurs partenaires ;
- à la constitution d'un cadre institutionnel national impliquant des méthodologies de participation plus effective des femmes au développement ;
- à la démultiplication en tant que processus devant permettre de toucher toutes les femmes jusqu'à la base ;
- à la recherche en vue de l'établissement de banques de données et d'indicateurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs, notamment sur les activités féminines génératrices de revenus.

L'analyse des mécanismes d'intégration de la femme au développement mis en place depuis leur accession à l'indépendance par les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre permet de distinguer trois niveaux d'alternatives complémentaires même si leur intensité et l'époque de leur réalisation diffèrent.

Au niveau de la politique, niveau considéré comme premier par rapport à la situation étudiée, certains pays tels que la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Sénégal et le Togo ont entamé très tôt le processus d'intégration.

Actuellement, il conviendrait de tenir compte de toutes les forces vives qui s'expriment dans ce domaine et de rechercher des plateformes de concertation et de consensus pour renforcer la lutte pour la promotion de la femme. Ces forces vives se retrouvent dans les associations féminines, d'obédience politique ainsi que les fédérations constituées à l'échelon régional ou sous-régional.

Au niveau étatique, à savoir des institutions et établissements publics mis en place par les gouvernements pour concrétiser leur volonté de mieux intégrer les femmes dans le développement, des pays ont mis en place des Ministères tels que ceux de la Condition Féminine, les Directions Nationales, Divisions et Services, etc...

Au niveau privé, donc des O.N.G. ou des mouvements apolitiques existant dans chaque pays ou par rapport à des groupes de pays, il faut intensifier avant tout, toutes les formes d'organisations et d'actions relatives au problèmes et aux besoins des femmes : coopératives et oeuvres sociales en milieu rural et urbain.

A ces mécanismes s'ajoutent d'autres qui ressortent des organismes des Nations-Unies, de la Coopération bilatérale et multilatérale et des organisations gouvernementales : PNUD, UNIFEM, UNICEF, CILSS, CEDEAO, etc...

Cette analyse fait apparaître les aspects principaux ci-après :

- le cadre institutionnel de conception de ces mécanismes ;
- les formes d'expression des mécanismes ;
- le statut juridique et législatif des organes mis en place ;
- la mission (ou le mandat) assignée aux structures créées ainsi que leur rôle et les programmes établis à cet effet ;
- les moyens de fonctionnement et d'intervention des mécanismes en termes de :
 - . compétences/attributions/pouvoir
 - . ressources humaines de gestion
 - . ressources financières (budget et financement)
 - . ressources naturelles et techniques
- les procédures de suivi et d'évaluation des activités.

Dans chaque cas de figure, il sera nécessaire de procéder à un examen critique de tous ces aspects en vue d'identifier les insuffisances et les lacunes qui les affectent en vue d'y remédier. Il est important de retenir qu'au titre de la **participation populaire**, l'élaboration des programmes

d'action et les activités devra s'effectuer conjointement par les groupes-cibles dont il est question de promouvoir l'intégration au développement et les partenaires, organismes nationaux ou étrangers oeuvrant dans le même sens.

Mais il ne s'agira pas seulement d'adopter des stratégies volontaristes et de définir des orientations pour réaliser de façon efficace une meilleure intégration de la femme dans le développement. Pour aboutir à l'IFD, les programmes d'actions qui serviront à concrétiser ces stratégies et orientations devront impulser un dynamique sensible à l'économie nationale dans chaque pays en réalisant la jonction des pôles moteurs de cette économie. Cette préoccupation suppose la création de conditions susceptibles de favoriser l'exploitation de l'information technique, financière et d'ordre social pour l'édification des actions de développement. En milieu urbain, les efforts doivent tendre vers la création des pôles suffisamment dynamiques sur le plan économique, pour constituer de véritables creusets **d'émergence des petites et moyennes entreprises** et pour soutenir et renforcer les efforts et les capacités des futures opératrices économiques.

Selon les catégories socio-professionnelles et s'agissant des **groupes-cibles les moins nantis**, il conviendrait au regard des priorités retenues, de favoriser le développement de **micro-projets** à gérer spécifiquement par des femmes et pour lesquels les inputs en termes de technologie/équipement et de pratiques fonctionnelles seront allégés. Il en sera de même pour les secteurs et les domaines d'application de ces micro-réalisations. De la même manière les appuis complémentaires à ces activités de projet, **tels que les systèmes de crédit et de financement** feraient l'objet d'ajustements au niveau notamment des **services** et des **modalités**, afin de faciliter leur **implantation, leur fonctionnement et leur reproduction**.

A ce sujet, il sera nécessaire de porter l'attention sur les **besoins des jeunes** (besoins d'**emplois** et/ou de **financement**) et d'**infléchir les appuis de manière à les privilégier**.

Pour les groupes-cibles plus nantis ou riches les préoccupations à leur sujet, seraient principalement de :

* les assister dans la création d'entreprises (PME) et agir dans le sens qui ferait que ces entreprises puissent constituer des sources d'emplois pour d'autres catégories de femmes.

* développer les actions de formation pour accroître leur maîtrise en matière de gestion d'entreprise.

* mener pour leur compte des recherches en vue d'élargir l'horizon entrepreneurial et rendre, par ce fait, disponible l'information qui leur est nécessaire pour promouvoir de leurs activités.

L'instauration de conditions favorables au développement de l'entreprise se pose comme une exigence pour parvenir à une promotion accélérée dans ce domaine. Cette exigence implique et suppose la jonction des partenaires que sont : l'état ; les groupements et promoteurs économiques ; (chambres de commerce - jeunes chambres économiques, etc... nationaux et les sources de financement étrangers,) ; les femmes organisées ou pas ; les institutions de formation spécialisées en matière d'entreprises ; les médias, etc... Cette jonction traduirait sous forme de rencontres organisées : (colloques ; salons ; foires ; conférences - journées, etc...) au cours desquelles ces partenaires auraient à consolider toutes les opportunités de création et de développement des entreprises.

Il demeure à ce sujet que le secteur informel représente un domaine complexe. Les réussites opérées à partir de méthodes et pratiques non classées parmi celles dites modernes, devraient inciter à ne pas rejeter à priori le système managérial adopté par ces agents économiques et notamment par les femmes. Le système possède l'avantage de l'adaptation et le fait qu'il ne soit pas codifié et défini en règles et procédures diffusées comme cela l'est pour le management occidental ou américain.

CONCLUSION

En guise de conclusion nous formulerons des recommandations.

Ces **recommandations** que nous qualifions de **principales**, pourraient être **assimilées à des axes de stratégie en matière d'intégration de la femme au développement.**

Il s'agit :

- . d'instaurer des **représentations suffisantes des femmes dans les sphères de concertation et de prise de décisions** en matière de planification du développement ;
- . de **procéder à de plus grande responsabilisation** des femmes ;
- . de **renforcer les mécanismes existants par des mesures législatives et juridiques complémentaires** ;
- . de **procéder à des rapprochements médiatisés entre les femmes et les agents économiques** susceptibles de constituer et d'animer le **cadre institutionnel de promotion de la femme** ;
- . d'entreprendre des études d'**identification de créneaux** aptes à assurer la **promotion** des femmes en terme d'**emplois** et d'**entreprises** ;
- . de **réviser les politiques de formation** dans le **but** d'intensifier la formation (scolarisation ; alphabétisation ; perfectionnement) des **femmes**, notamment celles qui **assurent des responsabilités de gestion** ;
- . de créer dans la même optique, aux niveaux régional et national aussi, une structure de coordination et de suivi/évaluation.

C'est sur l'ensemble des éléments définis dans notre communication que se fonde notre espoir de voir un jour la femme africaine mieux intégrée au développement économique et social. Notre espoir parce que les femmes représentent à nos yeux un ancrage fiable légitimant, de façon encore suffisante et satisfaisante, la caractérisation tant recherchée de notre africanité et des aspirations de la population d'une manière générale. Fortement enracinées dans nos terroirs et nos valeurs, les femmes sont de toute évidence capables si on leur en donne les conditions et les moyens, d'induire un type de développement connecté sur le social et s'ouvrant sur l'économique.

En tout cas, les femmes au demeurant peuvent compter sur la disponibilité de l'IPD pour ce qui, dépendant de ses possibilités, permettrait d'asseoir les conditions de la réussite de leur meilleure intégration au développement.



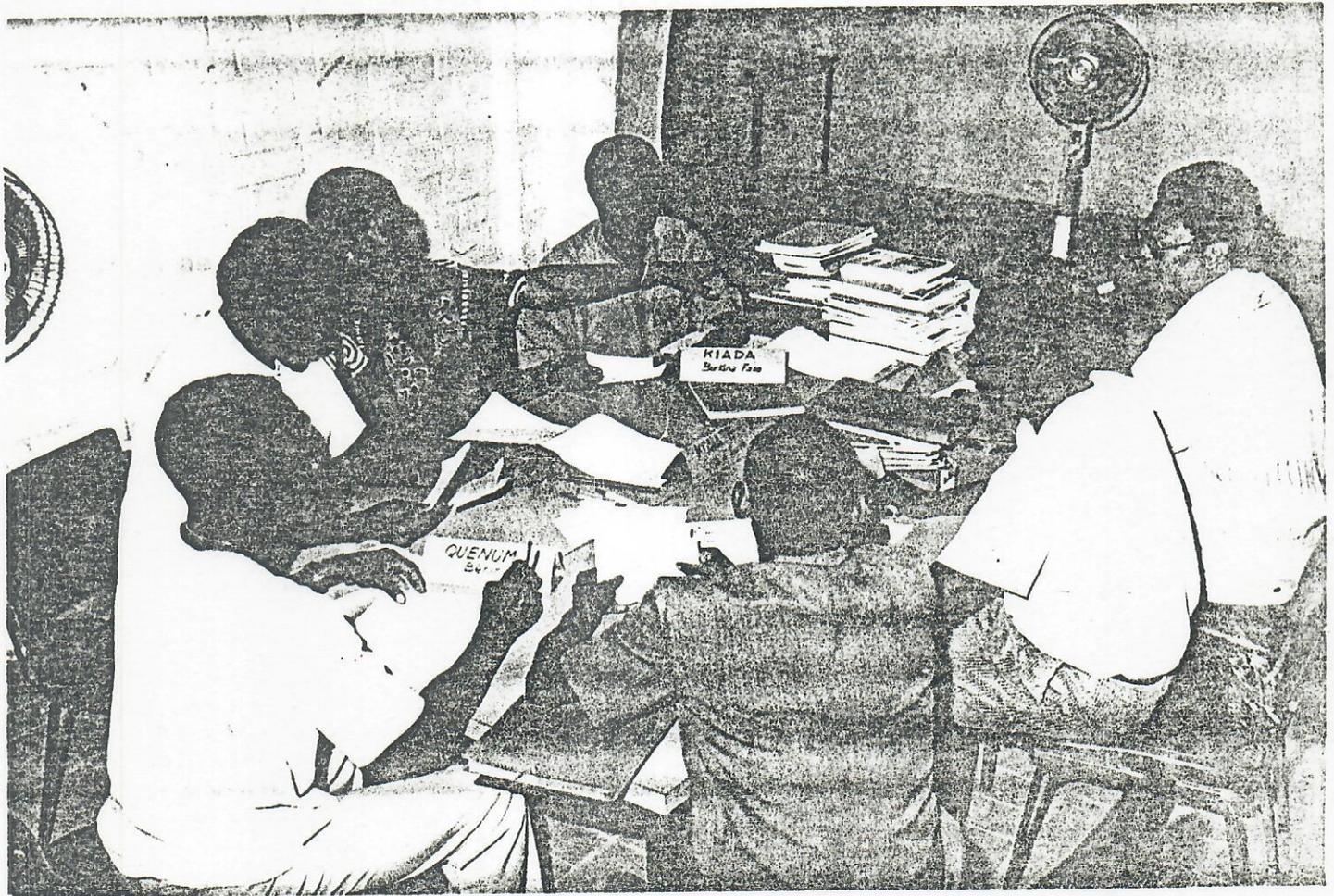
Photo : IPC/AOS

A L'ECOUTE DES FEMMES :
PRENDRE EN COMPTE LEURS PROBLEMES,
LEURS BESOINS ET LEURS PRIORITES



Photo : IPD/AOS

INTENSIFIER LA FORMATION DES
FEMMES POUR EN FAIRE DES
CADRES COMPETENTS



ELARGIR LA PARTICIPATION DES FEMMES
AUX SPHERES DE CONCERTATION ET DE
PRISES DE DECISIONS

BIBLIOGRAPHIE

- Précis Dalloz, "Méthodes de Sciences Sociales", 4e Ed., Dalloz 1979.
- John-Bosco, ADOTEVI : "L'apartheid et la société internationale", N.E.A., Dakar, Abidjan, 1978, 239 pages.
- Christine MESSIANT et Roger MEUNIER : "Apartheid et capitalisme, le système économique de l'Afrique du Sud", Ed. Maspero, Paris 1979, 210 pages.
- "Les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme", Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies, Fév. 1986, 100 pages.
- "La violence contre les femmes dans la famille", Office des Nations Unies à Vienne, Centre pour le Développement Social et les Affaires Humaines. New York, 1989, 124 pages.
- "Déclarations faites par Nelson MANDELA les 11, 12, et 13 fév. 1990 après sa libération", Centre des Nations Unies contre l'apartheid. Fév. 1990, 9 pages.
- "Progrès réalisés dans l'application de la déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique Australe," Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies, Juillet 1990, 52 pages.
- Malick FALL, "Intégration de la femme dans le développement, axes stratégiques, approches méthodologiques, objectifs et moyens d'un programme triennal (1989-1991)", IPD/AOS, Ouagadougou, 20 pages.
- Rapport d'exécution des ateliers de formation des planificateurs et des responsables des services techniques et des ONG féminines tenus à Maradi (Niger) et à Saly-Portudal (Sénégal), T1 et T2. Janvier 1991, IPD/AOS 01 B.P. 1756, Ouagadougou 01, Burkina Faso.